



INFO 2013/715 F

CONVOCATION au Congrès Extraordinaire de la FIAP

PARIS : 23 novembre 2013

Suite à la décision expresse des Membres Opérationnels pendant le 31e Congrès de la FIAP à Singapour en août 2012 et selon les articles 4.3, 4.13, 7.1, 7.3, 7.4 et 7.5 des statuts de la FIAP, le Comité Directeur convoque un Congrès Extraordinaire au siège de la FIAP à Paris, 37 rue Chanzy, pour le 23 novembre 2013 à 14.00 heures, ayant comme sujet principal la proposition du Comité Directeur de transfert du siège de la FIAP de Paris au Luxembourg (ville) pour des raisons de meilleure gestion économique. Le local situé à Paris continuera à fonctionner comme bureau de représentation en France. Une décision sur cette proposition du Comité Directeur implique modification des statuts et nécessite la présence au Congrès de plus de la moitié des Membres Opérationnels. Le vote doit être acquis par les deux tiers des voix exprimées. Les Pays représentés seront considérés comme étant présents. Dans le cas où le nombre requis de votants n'est pas atteint, la proposition sera ensuite présentée par voie de référendum, dont les modalités seront déterminées par le Comité Directeur et adressées aux Membres Opérationnels.

Etant donné le caractère extraordinaire de ce congrès, les Membres Opérationnels sont priés d'envoyer au plus tard **jusqu'au 10 septembre 2013** au secrétariat général leur certificat de droit de vote **par email**. Les Membres Opérationnels qui ne sont pas dans la possibilité d'y participer peuvent toujours donner procuration de vote à un autre Membre Opérationnel, comme pour les congrès ordinaires, sous les conditions prévues par l'article 4.5.2 des statuts. Les Délégués souhaitant venir à Paris doivent réserver par eux mêmes l'hôtel de leur choix pour la durée qu'ils désirent.

SEANCE ADMINISTRATIVE DU CONGRES - ORDRE DU JOUR

SEANCE UNIQUE - SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013 (14.00 - 17.00 heures)

- 14.00 1 - Ouverture officielle du Congrès
- 14.15 2 - Début de la séance administrative
- 14.20 3 - Appel des délégués
- 14.35 4 - Election des scrutateurs
- 14.45 6 - Rapport du Président
- 15.00 7 - Discussion - Avantages et désavantages du transfert du siège
- 16.00 8 - Vote sur la proposition du Comité Directeur de transfert du siège
- 16.15 – 16.30 PAUSE
- 16.30 9 - Proclamation des résultats
- 16.40 10 - Divers et imprévus
- 17.00 FIN DES TRAVAUX ADMINISTRATIFS DU CONGRES EXTRAORDINAIRE FIAP